

VENTE DE BLEUETS DE FRANCE

Du 5 au 14 mai 2018,

Auprès de l'association des anciens combattants de Ouistreham Riva-Bella,
à Ouistreham Riva-Bella



Du 5 au 14 mai 2018, une vente de Bleuets de France est organisée par l'association des anciens combattants de Ouistreham Riva-Bella. Martine Yonnet, secrétaire de cette association, est en charge de cette vente sur la commune. Chaque personne souhaitant obtenir un Bleuets de France peut la contacter au 06 66 30 46 08 ou m.corbiere14860@laposte.net.

L'histoire du Bleuets de France

Aux origines, le Bleuets de France a été créé par **Charlotte Malleterre** et **Suzanne Leenhardt**, deux infirmières qui souhaitaient venir en aide aux mutilés de la Première Guerre mondiale. **Dès 1925, un atelier pour les pensionnaires des Invalides** a été créé afin de permettre aux mutilés de confectionner des fleurs de Bleuets en tissu. Cela devait leur permettre de reprendre goût à la vie et de subvenir en partie à leurs besoins par la vente de ces fleurs. Cette fleur sauvage est donc choisie pour incarner le **symbole national du Souvenir**, mais pourquoi ?

Plusieurs hypothèses existent :

- Ce serait un héritage des tranchées, un souvenir de ces **jeunes nouveaux soldats** arrivés dans leurs uniformes bleus horizons et baptisés « Bleuets » par leurs aînés Poilu ;
- Une **fleur des champs** dans le chaos des hommes puisque le Bleuets, malgré l'horreur des tranchées, a continué de pousser sur les champs de bataille ;

- En hommage au bleu, **couleur de la Nation**, première couleur du drapeau tricolore.

Bientôt, cette initiative se développe et prend une dimension nationale : la **Nation veut témoigner de sa reconnaissance et venir en aide** à ces hommes qui ont sacrifié leur jeunesse à défendre la France.

C'est pourquoi, il est décidé à l'occasion du **11 novembre 1934**, de vendre, pour la première fois, les fleurs de bleuet fabriquées par les anciens combattants sur la voie publique dans la capitale : 128 000 fleurs seront vendues.

C'est une vraie réussite suivie d'une véritable reconnaissance car **dès 1935**, l'État décide de la **vente officielle du Bleuet chaque 11 novembre partout en France**. Après la Seconde Guerre mondiale, **en 1957**, l'État décide de créer un deuxième jour de **collecte chaque 8 mai**.

Puis, **en 1991** l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) décide de prendre en charge la gestion de l'Œuvre qui malheureusement périssait depuis quelques années. D'un atelier artisanal de confection de fleurs est née **une œuvre caritative** unique en son genre qui a traversé le XX^{ème} siècle avec un objectif constant : soutenir les anciens combattants et victimes de guerre.

Aujourd'hui, à l'amorce d'un nouveau siècle, la vocation du Bleuet de France perdure et l'Œuvre agit également sur la transmission de la mémoire comme véritable vecteur de solidarité entre les générations.

Héritier d'une tradition de soutien aux victimes des conflits du XX^{ème} siècle, le Bleuet est aujourd'hui une manière de préparer un avenir solidaire pour tous.

La gestion des fonds collectés

Le Bleuet de France, c'est une gestion saine, transparente et responsable des fonds collectés.

L'affectation des fonds se fait de la manière suivante :

Sur 100 € collectés pour le Bleuet,

- 58 € reviennent aux personnes ressortissantes de l'Office national des anciens combattants (ONAC) en difficulté,
- 25 € permettent d'organiser des manifestations de mémoire,
- Et les 17 € restants sont consacrés à l'organisation des collectes.

Les fonds collectés sont strictement contrôlés par une commission paritaire nationale sous l'égide de la Cour des Comptes.

La **gestion du réseau** de solidarité se déroule en plusieurs étapes :

- Les 100 services départementaux de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) organisent la collecte sur le terrain ;
- Les collecteurs bénévoles récoltent les dons qui sont reversés aux services départementaux ;
- Le collège du Bleuet de France, commission paritaire réunissant associations et représentants de l'État, veille au bon déroulement de la collecte et de la transmission des fonds sous le contrôle de la Cour des Comptes ;
- L'ONACVG assure enfin la répartition des fonds.

Ce symbole de soutien aux victimes des conflits du XX^{ème} siècle représente donc un signal fort pour la mémoire et les liens intergénérationnels.

Contacts presse :

Martine Yonnet, secrétaire de l'association des anciens combattants de Ouistreham Riva-Bella :

06 66 30 46 08 - m.corbiere14860@laposte.net

Junior Brichart, Chargé de projets : 02 31 97 73 85

Charles Perrot-Durand, Directeur de Cabinet : 06 77 89 86 18

Céline Lesage, Responsable du service communication de la Ville : 02 31 97 73 12

Sophie Marteil, Chargée de communication : 02 31 97 73 19